



COMMUNE DE CAUMONT-SUR-GARONNE

Nom et Prénom :

Classe :

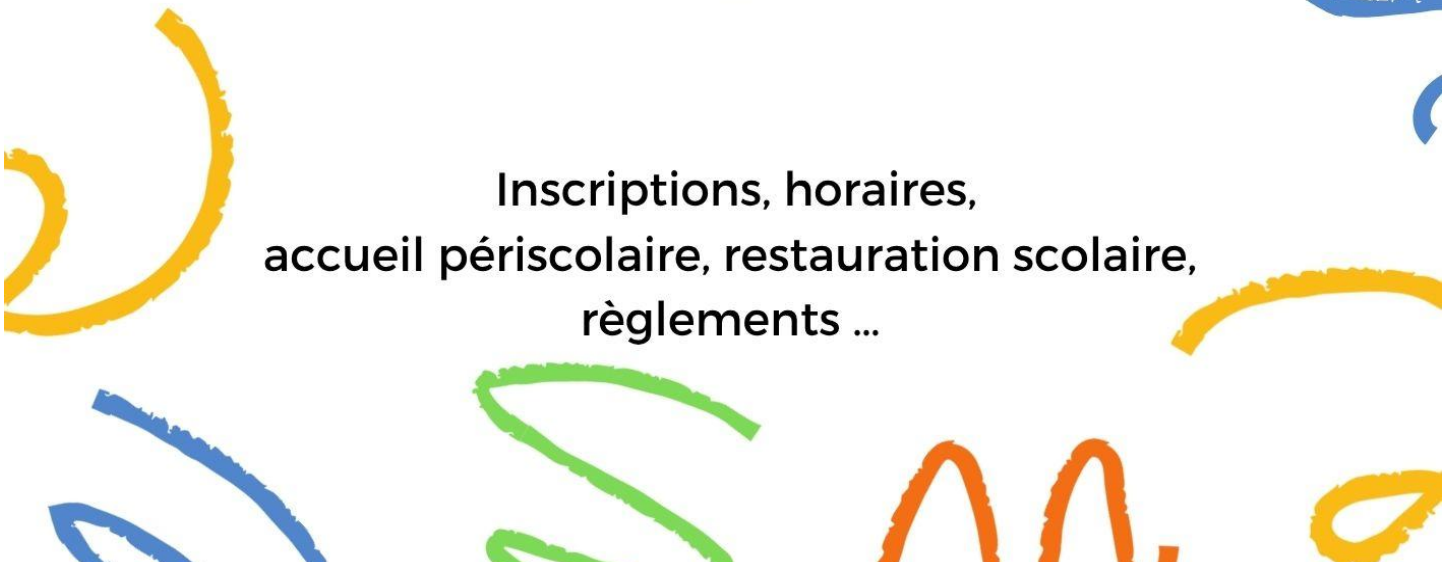


RENTRÉE SCOLAIRE 2026-2027



LE LIVRET D'ACCUEIL

Inscriptions, horaires,
accueil périscolaire, restauration scolaire,
règlements ...





MAIRIE DE CAUMONT-SUR-GARONNE

4 rue de l'église – 47 430

Caumont-sur-Garonne le 01 septembre 2026.

Chers Parents,

L'heure de la rentrée a sonné !

Soucieux de garantir un accueil de qualité et en adéquation avec les conditions climatiques le Conseil Municipal et moi-même avons choisi de consacrer l'essentiel de nos travaux d'investissement à une rénovation thermique des bâtiments scolaire pour une enveloppe globale de **50 000 € hors subventions**.

Cela comporte la pose de volets roulants sur les fenêtres, la climatisation des salles de classe non équipées, l'abaissement et l'isolation du plafond, le passage de l'éclairage en LED de la classe du CP, l'installation de ventilateurs de plafond à la cantine et la fin des peintures des façades extérieures.

Ces travaux ont été en partie réalisés durant les vacances et seront achevés aux vacances de Toussaint.

Le prix du repas de cantine évolue et sera de **3,88 €**. Ce prix correspond exactement au coût du repas facturé par le traiteur. Les frais de fonctionnement et de personnel sont entièrement supportés par la commune.

Pour votre information le coût des frais de scolarité d'un enfant pour l'année 2025 a été de :
877 € pour un enfant d'élémentaire et **1 446 €** pour un enfant de maternelle

Les conditions d'accueil à la garderie demeurent inchangées : les tarifs sont maintenus à 15 € par mois et par enfant (sur une période de 9 mois) ou 1,50 € par journée si l'enfant n'est présent plus de 5 jours sur le mois. Pour les familles de 3 enfants et plus, le 3ème enfant est gratuit.

Nous vous remercions de bien vouloir retourner tous **les documents complétés avant le 15 septembre 2026** à l'enseignant de votre enfant, qui le transmettra à la Mairie. Aucun enfant ne pourra être accueilli à la cantine ou à la garderie sans un dossier complet d'inscription.

L'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une excellente rentrée scolaire et une très belle réussite à vos enfants.

Le Maire.
Pascal FERRER.

Année Scolaire 2026/2027

ÉCOLE EN REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE AVEC L'ÉCOLE DE SAINTE-MARTHE

LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI

7H30 À 8H50

GARDERIE À
L'ÉCOLE DE CAUMONT

9H00 À 12H00

CLASSE

12H00 À 13H20

PAUSE MÉRIDIANNE
REPAS

13H30 À 16H30

CLASSE

16H45 À 18H30

GARDERIE À
L'ÉCOLE DE CAUMONT

École Maternelle



ÉCOLE DE CAUMONT-SUR-GARONNE :



05.53.93.79.63

COURRIEL : ec.prim.caumont@ac-bordeau.fr

PETITE SECTION , MOYENNE SECTION : MME MAGALI MAZAS

MOYENNE ET GRANDE SECTION : MME MARINA SIMON

GRANDE SECTION : MME NATHALIE BANDEL

DIRECTRICE DE L'ÉCOLE COMMUNALE DE CAUMONT-SUR-GARONNE

École Primaire



CP : MME NATHALIE BANDEL

DIRECTRICE DE L'ÉCOLE COMMUNALE DE CAUMONT-SUR-GARONNE

ÉCOLE DE SAINTE MARTHE : 05.53.20.69.03 — ec.prim.ste.marthe@ac-bordeaux.fr

CE1 /CE2: MME SABATTÉ

CE2 / CM1 : MME BADETS

CM2 : MME VALÉRIE BAZAS

DIRECTRICE DE L'ÉCOLE COMMUNALE DE SAINTE MARTHE

Transports scolaire RPI

UN AUTOBUS PREND LES ENFANTS DE SAINTE MARTHE DEVANT LA MAIRIE VERS 8 H 40 ET LES DÉPOSE À L'ÉCOLE DE CAUMONT VERS 8 H 50.

L'AUTOBUS RÉCUPÈRE LES ENFANTS DE CAUMONT DEVANT L'ÉCOLE VERS 8 H50 ET LES DÉPOSE À SAINTE- MARTHE À 9 H.

LES ENFANTS UTILISANT LE TRANSPORT SCOLAIRE AU SEIN DU RPI CAUMONT/SAINTE-MARTHE DOIVENT OBLIGATOIREMENT SE RENDRE DANS L'ENCEINTE DE L'ÉCOLE ET SE PRÉSENTER AU PERSONNEL COMMUNAL.

LES FRAIS DE TRANSPORT SONT PRIS EN CHARGE PAR LES COMMUNES DE CAUMONT-SUR-GARONNE ET SAINTE-MARTHE.

Assurance scolaire

PENSEZ À VÉRIFIER AUPRÈS DE VOTRE ASSUREUR HABITUEL QUE VOTRE ENFANT EST ASSURÉ POUR LE TEMPS SCOLAIRE ET HORS TEMPS SCOLAIRE OU SOUSCRIVEZ UNE ASSURANCE SPÉCIFIQUE POUR L'ANNÉE.

ATTENTION : LE TEMPS PÉRISCOLAIRES À SAVOIR LA GARDERIE ET LA CANTINE SCOLAIRE, EST CONSIDÉRÉ HORS TEMPS SCOLAIRE.

Calendrier des vacances scolaires 2026/2027

ZONE A	DATES
RENTRÉE SCOLAIRE	MARDI 01 SEPTEMBRE 2026
VACANCES DE LA TOUSSAINT	DÉBUT : SAMEDI 17 OCTOBRE 2026 FIN : DIMANCHE 01 NOVEMBRE 2026
VACANCES DE NOËL	DÉBUT : SAMEDI 19 DÉCEMBRE 2026 FIN : DIMANCHE 03 JANVIER 2027
VACANCES D'HIVER	DÉBUT : SAMEDI 13 FÉVRIER 2027 FIN : DIMANCHE 28 FÉVRIER 2027
VACANCES DE PRINTEMPS	DÉBUT : SAMEDI 10 AVRIL 2027 FIN : DIMANCHE 25 AVRIL 2027
FIN DE L'ANNÉE SCOLAIRE	SAMEDI 03 JUILLET 2027

Demande d'inscription cantine scolaire

Je soussigné
Domicilié.....
Adresse mail.....
N° de téléphone du père N° de téléphone de la mère

Sollicitons l'inscription à la cantine de :

NOM
PRENOM
CLASSE
DATE DE NAISSANCE



NOM
PRENOM
CLASSE
DATE DE NAISSANCE

Déjeunera au Restaurant scolaire municipal les jours suivants :

☐ lundi ☐ mardi ☐ jeudi ☐ vendredi

Les allergies alimentaires sont prises en compte.

Dans ce cas contacter la directrice pour l'établissement d'un PAI

☐ Je reconnais avoir pris connaissance et accepté le règlement intérieur des accueils périscolaires
de l'école de Caumont-sur-Garonne

Date et signature

Demande d'inscription garderie scolaire Caumont



Je soussigné
Domicilié.....
Adresse mail.....
N° de téléphone du père N° de téléphone de la mère

Sollicitons l'inscription à la garderie de :

NOM - PRENOM
CLASSE
DATE DE NAISSANCE
☐ GARDERIE MATIN ☐ GARDERIE SOIR ☐ TRANSPORT SCOLAIRE

NOM - PRENOM
CLASSE
DATE DE NAISSANCE
☐ GARDERIE MATIN ☐ GARDERIE SOIR ☐ TRANSPORT SCOLAIRE

NOM - PRENOM
CLASSE
DATE DE NAISSANCE
☐ GARDERIE MATIN ☐ GARDERIE SOIR ☐ TRANSPORT SCOLAIRE

☐ Je reconnais avoir pris connaissance et accepté le règlement intérieur des accueils périscolaires
de l'école de Caumont-sur-Garonne

Date et signature



Identité des personnes habilitées à récupérer

NOM - PRENOM - CLASSE

NOM - PRENOM

LIEN DE PARENTÉ AVEC L'ENFANT



.....

NOM - PRENOM

LIEN DE PARENTÉ AVEC L'ENFANT



.....

NOM - PRENOM

LIEN DE PARENTÉ AVEC L'ENFANT



.....

EXCEPTIONNELLEMENT, L'ENFANT POURRA ÊTRE REMIS À UNE PERSONNE NON NOTÉE CI-DESSUS SUR PRODUCTION D'UNE ATTESTATION DES PARENTS ET APRÈS L'AVOIR AU PRÉALABLE SIGNALÉ AUX AGENTS DE L'ÉCOLE OU À LA MAIRIE.

LE RESPONSABLE LÉGAL ASSUME L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ DES DÉCLARATIONS PORTÉES SUR LE DOSSIER D'INSCRIPTION ET S'ENGAGE À INFORMER LA MAIRIE D'ÉVENTUELLES MODIFICATIONS.

DATE ET SIGNATURE



ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027

NOM – PRENOM DE L'ENFANT :

ATTESTATION DE TRAVAIL A FAIRE COMPLETER PAR L'EMPLOYEUR

Je soussigné atteste employer
M.....(1) au sein de l'établissement (préciser nom et
adresse).....
.....

Jours et horaires de travail :

Date, Tampon et Signature de l'employeur

✂

NOM – PRENOM DE L'ENFANT :

ATTESTATION DE TRAVAIL A FAIRE COMPLETER PAR L'EMPLOYEUR

Je soussigné atteste employer M.....(1)
au sein de l'établissement (préciser nom et
adresse).....
.....

Jours et horaires de travail :

Date, Tampon et Signature de l'employeur



DROIT A L'IMAGE GARDERIE DE CAUMONT



Autorisation parentale



DANS LE CADRE DE LA GARDERIE, DE PETITES ACTIVITÉS DE MANIFESTATIONS ORGANISÉES, PAR LA COMMUNE, NOUS SOLLICITONS VOTRE ACCORD AFIN DE RESPECTER LE DROIT À L'IMAGE DE VOTRE ENFANT.

SOUS RÉSERVE DE PRÉSERVER L'INTIMITÉ DE SA VIE PRIVÉE, J'AUTORISE LES RESPONSABLES DU SERVICE GARDERIE DE CAUMONT-SUR-GARONNE, À DATER DE LA PRÉSENTE :

J'AUTORISE

JE N'AUTORISE PAS

(RAYER LA MENTION INUTILE)

À PHOTOGRAPHER OU FILMER MON OU MES ENFANT(S) :

.....
.....
.....



DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS ORGANISÉES PAR LE SERVICE GARDERIE DE CAUMONT-SUR-GARONNE.

À PUBLIER DANS LE JOURNAL MUNICIPAL OU LORS D'UNE EXPOSITION PHOTO, LES PHOTOGRAPHIES REPRÉSENTANT MON OU MES ENFANT(S), PRISES DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS ORGANISÉES PAR LE SERVICE GARDERIE DE CAUMONT-SUR-GARONNE

À PROJETER SUR ÉCRAN DES PHOTOGRAPHIES.

NOMS ET SIGNATURE DES PARENTS OU TUTEURS LÉGAUX PRÉCÉDÉE DE LA MENTION « **LU ET APPROUVÉ** ».



Mention d'information RGPD

La commune de Caumont sur Garonne traite des données à caractère personnel vous concernant aux fins d'inscription au livret d'accueil de votre enfant. Ce traitement se fonde sur la mission d'intérêt public de la commune de Caumont sur Garonne.

Les données personnelles récoltées sont obligatoires.

Ces données sont destinées aux personnels de la Commune de Caumont sur Garonne autorisée à en connaître. Les données seront conservées pour toute la durée d'inscription de l'enfant ainsi que pour une durée supplémentaire en cas de recouvrement de sommes dues et à des fins probatoires.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez du droit d'accès aux données à caractère personnel vous concernant, la rectification ou l'effacement de celles-ci, la limitation du traitement de vos données personnelles. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données pour des motifs légitimes.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la commune de Caumont sur Garonne, en justifiant votre identité par tout élément permettant d'attester de votre identité. Pour exercer vos droits, vous pouvez vous adresser :

Par voie électronique : communedecaumont-47@wanadoo.fr

Par courrier postal : Commune de Caumont sur Garonne – 4 rue de l'Eglise - 47430 CAUMONT SUR GARONNE

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (www.cnil.fr).



MAIRIE DE CAUMONT-SUR-GARONNE

4, rue de l'Eglise – 47 430

REGLEMENT FINANCIER ET CONTRAT DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE MENSUEL Relatif au paiement des repas enfants pris au restaurant scolaire de l'Ecole de CAUMONT-SUR-GARONNE

- Entre
Demeurant
- Et la commune de CAUMONT-SUR-GARONNE, représentée par son Maire, Pascal FERRER, en vertu de la délibération du 15 octobre 2010 portant règlement de la mensualisation des factures des repas enfants du restaurant scolaire

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

1 - Dispositions Générales

Les redevables ayant souscrit un contrat de mensualisation peuvent régler leur facture des frais de repas enfants de la cantine scolaire par prélèvement mensuel.

Tarification : Le tarif est déterminé pour une année scolaire par délibération du Conseil Municipal.

2 – Montant du prélèvement

Chaque prélèvement est effectué le 15 de chaque mois d'octobre à juillet, il représente le coût du nombre réel de repas consommés durant le mois précédent par l'élève à la cantine scolaire.

3 – Changement de compte bancaire

Le redevable qui change de numéro de compte bancaire, d'agence, de banque ou de banque postale, doit se procurer un nouvel imprimé de demande et d'autorisation de prélèvement auprès du secrétariat de la mairie de Caumont-sur-Garonne. Il conviendra de le compléter et de le retourner accompagné d'un nouveau relevé d'identité bancaire ou postal à la mairie.

Si l'envoi a lieu avant le 30 du mois, le prélèvement aura lieu sur le nouveau compte dès le mois suivant. Dans le cas contraire, la modification interviendra le mois suivant.

4 – Changement d'adresse

Le redevable qui change d'adresse doit avertir sans délai le secrétariat de mairie.

5 – Renouvellement du contrat de prélèvement automatique mensuel

Sauf avis contraire du redevable et départ de l'élève au collège, le contrat de mensualisation est automatiquement reconduit l'année suivante ; le redevable établit une nouvelle demande uniquement lorsqu'il avait dénoncé son contrat et qu'il souhaite à nouveau la mensualisation pour l'année suivante.

6 – Echéances impayées

Les frais de rejet sont à la charge du redevable.

- Si un prélèvement ne peut être effectué sur votre compte, son montant augmenté d'une indemnité forfaitaire de 5 € TTC, sera automatiquement reçu avec la facture suivante
- Si cet incident se produit une seconde fois dans l'année, vous serez soumis à une nouvelle indemnité de 5 € TTC et vous perdrez pour cette même année le bénéfice de la mensualisation

PENSER A APPROVISIONNER VOTRE COMPTE A CHAQUE ECHEANCE

7 – Fin de contrat

Le redevable qui souhaite mettre fin au contrat informe Monsieur le Maire de la commune de Caumont-sur-Garonne par lettre simple avant le 30 juin de chaque année.

8 – Renseignements, réclamations, difficultés de paiement, recours

Tout renseignement concernant le décompte de la facture des frais de repas enfant de la cantine scolaire est à adresser à Monsieur le Maire de Caumont-sur-Garonne.

Toute contestation amiable est à adresser à Monsieur le Maire de Caumont-sur-Garonne ; la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisine du juge judiciaire.

En vertu de l'article L.1617.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le redevable peut, dans un délai de deux mois suivant réception de la facture, contester la somme en saisissant directement :

- Le Tribunal d'Instance si le montant de la créance est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article R321.1 du Code de l'Organisation Judiciaire
- Le Tribunal de Grande Instance au-delà de ce seuil (actuellement fixé à 7 600 €)

Bon pour accord de prélèvement mensuel,
Fait à Caumont-sur-Garonne, le

Le Maire,
Pascal FERRER

Le Redevable,

N'oubliez pas de joindre un RIB

TRESORERIE DE MARMANDE
MUNICIPALE
16 Bd Dr. Fourcade - BP 300
47200 MARMANDE

- ☐ Mensualisation
☐ Prélèvement trimestriel
☐ Prélèvement à échéance



DEMANDE DE PRELEVEMENT

Cantine Municipale

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

Nom, Prénoms et Adresse du Débiteur	
Nom	
Prénoms	
Adresse	
Code Postal	_ _ _ _
Ville	

Etablissement teneur du compte à débiter	
Nom de la banque	
Adresse	
Code Postal	_ _ _ _
Ville	

Compte à débiter			
Codes		RIB	
Etablis.	Guichet	N° de compte	Clé
_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _	_

NOM et ADRESSE du CREANCIER
COMMUNE de CAUMONT s/GARONNE
Le Bourg
47430 CAUMONT S/GARONNE

Date

Signature

✂

TRESORERIE DE MARMANDE
MUNICIPALE
16 Bd Dr. Fourcade - BP 300
47200 MARMANDE

- ☐ Mensualisation
☐ Prélèvement trimestriel
☐ Prélèvement à échéance



AUTORISATION DE PRELEVEMENT

Cantine Municipale

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° National d'Emetteur

569880

Nom, Prénoms et Adresse du Débiteur	
Nom	
Prénoms	
Adresse	
Code Postal	_ _ _ _
Ville	

Etablissement teneur du compte à débiter	
Nom de la banque	
Adresse	
Code Postal	_ _ _ _
Ville	

Compte à débiter			
Codes		RIB	
Etablis.	Guichet	N° de compte	Clé
_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _	_

NOM et ADRESSE du CREANCIER
COMMUNE de CAUMONT s/GARONNE
Le Bourg
47430 CAUMONT S/GARONNE

Date

Signature

Prière de renvoyer les deux parties de cet imprimé, sans les séparer en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP), ou de Caisse d'Epargne (RICE).